



ASSOCIATION DES CYCLOS-RANDONNEURS DE VILLEPREUX

Association loi 1901 J.O. N° 27 du 5 juillet 1997 enregistrée sous le N° 783009089

F.F.C.T. 04151 LIGUE Ile de France Code APE : 926 C

N° APS : 078-09ET0032 Agrément jeunesse et sport : 78802

SIREN : 480026731 - SIRET : 480 02673100012

Recensement de la sécurité et des mesures sanitaires

Organisation d'une manifestation sportive non motorisée sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique, sans classement final des participants.

Samedi 25 mai 2024

Randonnée cyclotouriste – 2 parcours

- La Cyclo Villepreusienne
- circuit 1 : 100 km
- circuit 2 : 150 km

Départ et arrivée de la randonnée :

Complexe sportif Alain Mimoun
78450 VILLEPREUX

Recensement des dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers :

- Notre club dispose de 8 titulaires du PSC1 dont un instructeur de secourisme, d'une animatrice sécurité, 3 initiateurs. L'instructeur, les 3 initiateurs, l'animatrice sécurité et des titulaires du PSC1 seront répartis sur le site du départ et de l'arrivée, complexe sportif Alain Mimoun à Villepreux, mais aussi sur le point de contrôle intermédiaire à Boissets.
- Le site de départ et le point contrôle intermédiaire disposeront d'une trousse de secours
- Le règlement de la manifestation dans lequel sont rappelées les règles et consignes de sécurité (rappel du code de la route – rappel des numéros de secours) est mis à disposition de l'ensemble des participants et est affiché sur le lieu de départ au complexe Alain Mimoun à Villepreux.
- Chaque participant recevra un carton de route.
- Les voitures suiveuses sont interdites sur le parcours

Mesures sanitaires :

- Dans chaque point de contrôle, le ravitaillement mis à disposition des participants se présentera sous forme de sachet individuel.